

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	10	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 21 JAN. 2026

Et publication ou notification le :
21 JAN. 2026

L'an 2026, le 19 janvier à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 janvier 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, THIBAUD Stéphanie MM. LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : M. BRUN Jérôme, CROCHET Jean (donne pouvoir à Alain LE GAL), GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha SAINTURAT-NIEL Corinne (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Alain THUÉ).

A été nommée secrétaire : Mme Delphine NERAUDEAU

2026_01_02 – Marché ENT e-primo 2026-2030

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_12_05 du 20 décembre 2021 approuvant la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles de l'académie de Nantes (2022-2025).

Nous avons reçu de l'Inspection académique de Nantes une nouvelle proposition de groupement de commandes dont l'objet est : la volonté commune du rectorat de l'académie de Nantes et des collectivités territoriales adhérentes au groupement de poursuivre le partenariat, initié en 2013, relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles situées sur tout ou partie de leur territoire.

Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce groupement de commandes passera un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail.

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

CALENDRIER ET DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché passé par le groupement est fixée à 24 mois renouvelable tacitement une fois, soit 48 mois en tout.

Le calendrier prévisionnel du marché est fixé comme suit :

- 24 janvier 2026 : date limite de réception au rectorat de la convention du groupement de commandes (report au 13/02/2026),
- fin avril 2026 : notification du marché,
- 19 juillet 2026 : date d'entrée en vigueur du nouveau marché.

.../...

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles de l'académie de Nantes.
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 21 JAN. 2026
Le Maire,
Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU

